

**ÉDUCATION****Les directeurs d'école sous la menace du management**

La loi Rilhac, débattue à l'Assemblée, bouleverse les rapports hiérarchiques et les collectifs de travail. **P. 14**

**Société & Solidarités****ÉDUCATION**

# Loi Rilhac, l'école à la sauce France Télécom

En examen actuellement à l'Assemblée, le texte voté confèrera aux directeurs d'école un pouvoir hiérarchique sur leurs collègues à même de bouleverser l'institution.

**P**ourquoi devient-on directrice ou directeur d'école ? Christine découvre la fonction depuis la rentrée, au sein de l'école où elle était en poste depuis quinze ans, à côté d'Orléans (Loiret) : « Pour moi, il y a encore un ou deux ans, c'était hors de question ! » s'amuse-t-elle. « C'est le confinement qui m'a fait changer d'avis. Paradoxalement, cette période difficile a renforcé les liens avec les élèves, les parents. Tout le monde a réalisé à quel point l'école est importante, pour les enfants et dans la commune » qu'elle décrit comme « encore populaire, très mixte ». Aussi quand l'ancien directeur est parti à la retraite en

fin d'année dernière, elle a décidé de postuler. Pour son école, et nulle part ailleurs : « Je n'ai fait qu'un seul vœu pour mon affectation. Il y a une dimension affective, c'est clair. Aujourd'hui, quand je suis débordée de boulot et que je sors de mon bureau, que je discute avec les enfants ou avec les parents... ça me remet les idées en place. C'est essentiel. »

Comment devient-on directrice ou directeur d'école ? Il faut passer un entretien afin d'être admis sur une liste d'aptitude, et pouvoir postuler. Christine raconte encore : « On a eu une préparation pour l'entretien. On a réalisé qu'on était



plusieurs à avoir des motivations comme la mienne, à vouloir devenir directeur, directrice d'une école en particulier. Les formateurs nous ont prévenus : « Ne dites surtout pas ça à l'entretien ! Aujourd'hui, ce qu'on veut, ce sont des directeurs capables de diriger n'importe où. » Sans attachement. Sans proximité. Sans conscience de leur rôle dans la communauté humaine, au sens large, où ils exercent. Des managers.

C'est tout l'objet de la proposition de loi « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école ». Plus connue comme la « loi Rilhac », du nom de la députée LaREM Cécile Rilhac qui en est l'auteure, celle-ci est examinée en seconde lecture à l'Assemblée depuis mercredi 29 septembre. Un travail qui doit prendre fin ce soir. Le texte ayant déjà subi de nombreuses et profondes modifications depuis les débuts de son parcours parlementaire, difficile de savoir précisément ce qui en ressortira au final. Mais l'essentiel est connu : il s'agit, suivant une volonté ancienne de Jean-Michel Blanquer, de conférer aux directeurs un statut et, surtout, un pouvoir hiérarchique sur leurs collègues – ce dont, enseignants à l'égal d'autres enseignants, ils sont dépourvus aujourd'hui.

### « Il faut partir des besoins exprimés par les enseignants »

Une évolution appelée de leurs vœux par certains syndicats comme le Sgen-CFDT, mais vivement dénoncée par de nombreux autres, à commencer le premier d'entre eux en primaire, le Snuipp-FSU, pour qui ce texte risque de « déréguler totalement le fonctionnement des écoles ». Pour sa

porte-parole, Guislaine David, « le problème central de l'école, ce sont les inégalités. Et on prétend le résoudre en mettant en place des chefs qui pourraient recruter et évaluer leurs collègues ? C'est hallucinant ». Directrice depuis quatre ans de l'école Joséphine-Baker, dans le quartier

des Quatre-Chemins à Pantin (Seine-Saint-Denis), Sabine Duran, membre de SUD éducation, abonde : « Une école, c'est

d'abord un collectif de professionnels qui réfléchit ensemble, qui élabore des projets, qui trouve des solutions aux problèmes. C'est une illusion de penser qu'y imposer une autorité puisse lui permettre de mieux fonctionner. Est-ce que, dans le secondaire, ça fonctionne mieux ? Non. »

Aucun de nos interlocuteurs ne prétend que tout va bien et qu'il ne faut surtout rien changer. Au contraire. Mais « il faut partir des besoins exprimés par les enseignants », insiste Guislaine David. Loïc, directeur depuis vingt ans d'une petite école des Yvelines, le répète inlassablement : « Du temps. On veut du temps pour pouvoir faire bien les choses, que la journée ne soit plus systématiquement une journée de dingue où je mange, un plateau-repas sur les genoux, tout en répondant aux mails ! » Ce n'est pas un scoop : l'enquête lancée par le ministère auprès des enseignants fin 2019, après le suicide dans son école de Christine, « directrice épuisée » et collègue pantinoise de Sabine Duran, le montrait clairement. Alors que seule une petite minorité (11 %) de directeurs souhaitait « un statut », pour la plupart d'entre eux, l'urgence était de se voir soulagés des innombrables tâches administratives qui leur dévorent le cerveau et l'emploi du temps.

« Une collègue m'avait prévenue, se souvient Christine : c'est un tsunami ! Il y a une charge de travail colossale, surtout du côté administratif. » Et pas seulement les jours scolaires : le mercredi, le dimanche à l'école sont devenus la norme. « Si en plus la loi Rilhac revient sur les décharges de service, s'inquiète Loïc, ce serait un pas en arrière. » Peut-être bientôt franchi puisque, avant son passage devant les députés, le texte ne faisait plus dépendre ces précieuses décharges de critères objectifs mais de vagues « spécificités de l'école », ouvrant la porte à des décharges à la tête du client. Idem pour les précieuses aides administratives, qui risquent fort de faire l'objet d'un ping-pong entre État et collectivités locales pour savoir qui les paiera.

### L'exécutif a « instrumentalisé le suicide de Christine Renon »

Incités – excités ? – par les annonces marseillaises d'Emmanuel Macron sur l'expérimentation de directeurs qui pourraient choisir leurs équipes, les évaluer, décider



des emplois du temps... certains députés LaREM et de droite se sont enhardis à déposer des amendements envisageant une dérégulation quasi totale des écoles, sous la houlette de ces nouveaux directeurs-managers, décidant jusqu'aux méthodes d'enseignement... « Ça ne m'intéresse pas du tout, réagit Loïc. On sent qu'ils veulent une école-entreprise, mais ce n'est pas mon métier, je ne suis pas un DRH. Je sais qu'une frange de direc-

« ON VEUT  
FAIRE DE L'ÉCOLE  
UNE ENTREPRISE,  
MAIS, L'ÉCOLE,  
C'EST TOUT SAUF ÇA ! »  
LOÏC, DIRECTEUR  
DANS LES YVELINES.

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

**Sans proximité, sans conscience de leur rôle dans la communauté humaine où ils exercent : c'est le profil des futurs directeurs-managers.** O. Culmann/Tendance Floue

*teurs aspire à ça. Et je crains qu'on y vienne, petit à petit, avec de nouveaux directeurs à qui on présentera les choses comme inévitables.* » Et qui ne seront peut-être plus des enseignants eux-mêmes, comme certains amendements l'envisagent...

Sur les réseaux sociaux, certains ont trouvé un nom imagé pour cette transformation profonde de l'école : la « francetélécomisation ». Allusion transparente au management par la peur, à la souffrance au travail, à la perte de sens du métier et au drame des multiples suicides qui sévissaient à France Télécom à l'époque du PDG Thierry Lombard,



condamné depuis (il a fait appel). « *On le vit mal* », prévient Sabine Duran, pour qui le gouvernement a « *instrumentalisé le suicide de Christine Renon pour faire avancer ses projets* ». « *Si on veut que les enfants soient bien et progressent à l'école, il faut que les adultes soient bien* », prévient Loïc qui, de toute façon, n'envisage pas de changer : « *Si la loi passe, je continuerai à fonctionner comme aujourd'hui. Une sorte de résistance passive.* » Christine aussi veut continuer, dans « *son* » école. Mais elle avertit : « *Si on devient des petits chefs, qu'on doit recruter, évaluer les collègues... alors là, ça se discute.* » Guislaine David confirme : « *Beaucoup de collègues disent que si ça passe, ils démissionneront. Il faudra continuer à la combattre, car cette loi fera exploser le cadre de l'école. Il faut que les collègues relèvent la tête.* »

OLIVIER CHARTRAIN

### À L'ASSEMBLÉE, BLANQUER ANNONCE LA COULEUR

Sous la pression des protestations enseignantes, le gouvernement avait dû manœuvrer en recul lors des étapes précédentes du texte. Le doute pouvait donc subsister sur ses intentions. Il a été levé dès le discours de Jean-Michel Blanquer, enfilant comme des perles les formules creuses : « *Plus le directeur pourra prendre d'initiatives, plus on aura des actions au plus près du terrain* », ou encore « *un directeur affirmé dans ses fonctions, c'est un élève qui réussira mieux demain* ». Un encouragement à faire sauter toutes les limites. Plus de doute : le directeur-manager est annoncé.

